

Texte lu à la CMP par l'AFSI 23 mars 2017

Le constat que l'on peut faire est qu'en refusant de dialoguer vous niez 2 évidences :

La première est le fait que depuis 20 ans, la post production dans son ensemble a considérablement évolué :

- L'étape du montage son est devenu le lieu incontournable de l'écriture sonore du film où le chef monteur son gère quotidiennement plus de 200 pistes sonores.
- Le poste de chef monteur paroles est apparu comme un nouveau métier spécialisé en réponse aux évolutions de la prise de son et du mixage.

La deuxième évidence est l'inégalité salariale criante entre le tournage et la post production.

Il est incompréhensible à l'heure actuelle qu'un chef monteur qui construit la narration d'un film ne soit pas rémunéré à la hauteur de sa responsabilité qui est équivalente à celle d'un chef opérateur.

Il est de même incompréhensible qu'un chef monteur son qui a la responsabilité de l'écriture sonore du film soit le chef de poste le moins bien payé de tous les chefs de poste. Pire, nous sommes les seuls à avoir vu notre salaire baisser depuis la nouvelle convention collective.

Nos demandes sont donc très simples :

- Revaloriser l'ensemble des salaires de la post production à la hauteur des salaires des chefs de poste du tournage.
- Prendre en compte nos heures supplémentaires ainsi que nos repas.

Pour votre information : 1% c'est ce que représente en moyenne le coût de la post production son dans son ensemble sur le budget d'un film... alors nous entendre dire par la production que accepter de nous payer les défraiements repas risque de mettre en danger les finances du film relève de l'injure à notre égard.